



Droit sur servitude de passage encombré

Par Fanfan93

Bonjour,

Nous avons une servitude, les voisins ont mis leurs poubelles devant la porte du portail que nous devons contourner.

Les poubelles étaient autrefois dans leur terrain.

Ont-ils le droit de mettre les poubelles sur une servitude de passage, si oui ou doivent-elles être disposées ?

Cordialement

Par Burs

Bonjour,

Ont-ils le droit de mettre les poubelles sur une servitude de passage, si oui ou doivent-elles être disposées ?

Non en aucun cas.

Voir l'article :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006430477#:~:text=Le%20propri%C3%A9taire%20du%20fonds%20d%C3%A9biteur,elle%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20primitivement%20assign%C3%A9e.]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006430477#:~:text=Le%20propri%C3%A9taire%20du%20fonds%20d%C3%A9biteur,elle%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20primitivement%20assign%C3%A9e.[/url]

Par isernon

bonjour,

je confirme, une servitude droit de passage, c'est pour y passer et non pour y stationner ou déposer des poubelles ou autres.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ajoute que si vos demandes orales et amicales ne donnent pas de résultat, vous pouvez mettre en demeure ce voisin par courrier RAR de dégager le passage, sinon vous ferez un constat d'huissier et une assignation au tribunal.

Par AGeorges

En ajoutant :

... en application de l'article 701 du Code Civil.

Par isernon

dans l'attente, prenez des photos ou mieux un constat d'huissier.